

## Stratégie de soutien des mesures d'accompagnement dans le cadre du programme *welwärts*

*Dernière mise à jour : mai 2017*

---

### 1. Contexte et objectifs des mesures d'accompagnement du programme

Les mesures d'accompagnement sont destinées à améliorer la qualité du programme *welwärts* et à encourager la coopération dans le partenariat entre les organismes responsables actifs dans le programme *welwärts* en Allemagne et leurs partenaires de la société civile dans les pays partenaires de *welwärts*. Il s'agit en particulier de la mise en réseau, de la coopération et de la qualification des acteurs actifs de *welwärts* concernant l'accompagnement pédagogique technique des volontaires dans les composantes Nord-Sud et Sud-Nord du programme. Il s'agit par ailleurs d'atteindre les groupes sous-représentés jusqu'à présent afin qu'ils participent au programme *welwärts*.

### 2. Priorités du soutien

Les demandes soumises peuvent en particulier porter sur les axes thématiques suivants :

- (1) la qualification et la formation professionnelle continue des tuteurs/tutrices, des représentant-e-s des organismes d'envoi et d'accueil ainsi que des postes d'affectation pour l'accompagnement technique et pédagogique des volontaires du programme *welwärts* (il ne s'agit pas en l'occurrence de mesures de qualification professionnelle)
- (2) La coopération et la mise en réseau des acteurs concernés de *welwärts* en Allemagne et dans le pays partenaire, en particulier en vue de renforcer le dialogue et l'esprit de partenariat entre les organismes responsables et/ou organismes partenaires ainsi que leurs postes d'affectation
- (3) L'amélioration de la qualité des deux composantes du programme Nord-Sud et Sud-Nord (notamment dans le cadre de la préparation des volontaires)
- (4) Le soutien de l'inclusion et de la diversité, en particulier par le ciblage et l'envoi de groupes ayant jusqu'à présent très peu participé à l'envoi (jeunes adultes ayant terminé leur formation professionnelle, présentant une invalidité ou issus de l'immigration)

### 3. Critères d'éligibilité

Les critères suivants sont pris en compte pour apprécier l'éligibilité :

- Orienté sur les besoins : Les acteurs *welwärts* cités tels que les organismes partenaires et les postes d'affectation doivent participer de manière avérée à l'élaboration des idées et à leur mise en œuvre et avoir confirmé leur besoin.
- Orienté sur les groupes cibles : La mesure s'adresse à des acteurs *welwärts* tels que
  - les coordinateurs/coordinatrices du programme dans les organismes d'envoi et les organismes d'accueil
  - les responsables des postes d'affectation
  - les instructeurs/instructrices spécialisés des volontaires
  - les tuteurs/tutrices des volontaires

- les responsables des séminaires d'accompagnement
- Effectif : La mesure est à même d'atteindre les objectifs visés dans le cadre des priorités du soutien.
- Efficace : Les résultats/objectifs visés sont atteints en mettant en œuvre des coûts et des moyens raisonnables. La somme demandée est également en adéquation avec le nombre de volontaires *weltwärts* directement ou indirectement touchés par la mesure.
- Durable : La mesure a un effet en rapport avec le programme au-delà de la fin de la période de financement. Dès le dépôt de la demande, il est précisé comment les résultats seront mis en œuvre dans le travail à venir et mis à la disposition d'autres organismes.
- Pertinent du point de vue de la politique de développement : La mesure contribue à atteindre les objectifs de politique de développement du programme *weltwärts*, en particulier dans le contexte de l'agenda 2030 et des objectifs de développement durable.

#### 4. Dépôt de la demande

- Tous les organismes responsables actifs dans le programme *weltwärts* et leurs associations (consortiums et fédérations p. ex.) ainsi que les associations de volontaires de retour reconnues d'intérêt général ayant leur siège en Allemagne sont habilités à déposer une demande.
- Dans l'esprit de la mise en réseau en Allemagne et dans le pays partenaire, les demandes réalisées en coopération avec d'autres acteurs *weltwärts* sont particulièrement bienvenues.
- Les demandes peuvent être soumises jusqu'au 01/01 et 01/06 de l'année en cours.
- Deux cycles de révision au maximum sont prévus entre le dépôt de la demande et l'approbation. Il est recommandé de requérir le conseil d'Engagement Global (service *weltwärts*) pour une demande réussie.

#### 5. Volume et période de l'aide

- Le montant de l'aide par demandeur s'élève au maximum à 50 000 euros par période de demande.
- Un demandeur ne peut soumettre qu'une seule demande par période de demande. Plusieurs mesures peuvent toutefois être regroupées dans une même demande.
- La durée du projet est limitée à 24 mois maximum.
- Le soutien financier du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement se chiffre à 75% maximum des dépenses éligibles totales.
- Les frais administratifs et d'infrastructures qui sont uniquement attribuables indirectement à la mesure sont exclus du financement.
- Le montant plafond de la demande, le nombre maximum de demandes par période de demande, la durée maximale du projet et la part de l'aide du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement ne peuvent être dépassés que dans des cas exceptionnels et si la mesure revêt une importance particulière pour le programme global à condition qu'une justification du besoin accru ait été apportée.